

Présents : Jacques PHILIPPE - Patrick ERRIEN – Pascale SIMON – Mireille COURBOULAY – Chantal BEAUQUIN - Dominique BOUDEAU - Franck BAUDRILLER – Sophie LAMBOUR - Dimitri BREHERET – Jacques BALZAC – Franck JOUNIER – Christian RODET

Invités : Yannick OLIVIER

Excusé : Sébastien LHERMITE

1. ADOPTION DU PV DE LA REUNION DE BUREAU DU 23/03/2017

- Le PV de la réunion du Bureau qui s'est tenue le 23 Mars 2017 est adopté à l'unanimité des membres élus présents.

Jacques PHILIPPE précise que la séance sera réservée en priorité à la présentation du compte de résultats de la saison 2016/ 2017, aux dispositions financières, et au budget prévisionnel pour la saison 2017/2018.

Jacques PHILIPPE donne la parole à Franck JOUNIER, trésorier du Comité.

2. BUDGET REALISE

- Franck JOUNIER se félicite de la bonne tenue des budgets.

Au niveau des dépenses il note quelques dépassements qui ont leur explication :

- Location véhicules, augmentation liée à la LOA du véhicule de service.
- Espaces verts, le dépassement est lié à l'aménagement nécessaire des espaces verts à l'issue des travaux.
- Maintenance, augmentation liée au remplacement de la porte d'entrée vandalisée. Il s'agit d'un transfert de charges car le remboursement par l'Assurance vient au chapitre « recettes ».
- Honoraires le dépassement est dû aux honoraires de l'Huissier présent à l'Assemblée Générale 2016, aux honoraires de l'Expert- Comptable lors du contrôle de l'URSAFF subi par le Comité et enfin les honoraires de l'avocat qui gère le dossier Comité/ Mme DAGORNE HOCHARD.

- Communication externe, augmentation liée à l'achat de places pour des rencontres du NRB et de l'HERMINE, à l'achat au CDOS de badges et Pin's pour la candidature Française à l'organisation des JO 2024.
 - Commission Technique, budget en augmentation en raison du déplacement dans la Drome de notre équipe féminine U13 qualifiée pour la finale nationale.
 - Coupe de Loire Atlantique, dépassement dû au buffet organisé à l'occasion du 20ème anniversaire.
 - Rubrique Commissions, Achat des jeux « Un joueur, injouable », achat des Kakémonos pour la durée de la mandature.
 - La rubrique dotation amortissements corporels est en forte augmentation. Cette augmentation s'explique du fait de l'agrandissement du Comité, et surtout des travaux en plus : Construction mur Coupe-Feu ; Changement de l'ensemble du Câblage du Comité ; mise au norme électrique de l'ensemble du bâtiment suite à audit électrique + travaux plomberie...
 - Au niveau des licences le budget réalisé est supérieur au prévisionnel qui était basé sur 23500 licenciés alors que nous avons atteint le chiffre de 24840.
 - Les charges liées au personnel ainsi que les charges sociales sont conformes aux prévisions.
- Christian RODET s'interroge sur le montant du budget de la Commission Développement nouvelles pratiques. Franck JOUNIER signale qu'il est tout à fait possible de revoir cette ligne en fonction des besoins de cette nouvelle commission.
- Les subventions du Conseil Départemental, du CNDS et de la FFBB ont été maintenues.
 - En ce qui concerne les Partenaires privés, l'aide du CREDIT MUTUEL a diminué de 1000€, les autres partenaires ont rempli leurs engagements.
 - Les recettes liées aux pénalités sont plus importantes que celles budgétées.
 - La Coupe de Loire Atlantique, en raison du nombre important d'engagements, est excédentaire.
 - Excédentaire aussi le poste « licences » en raison de l'augmentation du nombre de licenciés.
 - Les deux évènements, le TQO et l'APPART CITY CUP, ont permis de dégager un résultat positif de 29272,95€.
 - Le poste « transfert de charges » présente un excédent lié aux remboursements des assurances suite aux actions de vandalisme et aux sommes versées par HUMANIS pour le salaire de Mme DAGORNE HOCHARD.
 - Les budgets réalisés relatifs aux autres rubriques budgétaires sont conformes au prévisionnel
- Le résultat montre un excédent de 2398,36€ pour un budget réalisé de 1 686 108,90€.

3. BUDGET PREVISIONNEL 2017/2018

- Nous présentons un budget équilibré, susceptible de subir des ajustements en fonction des circonstances : variation du nombre de licenciés, du nombre de mutations, etc...
- Le budget prévisionnel est basé sur 23500 Licenciés.

- En ce qui concerne l'évènementiel, Coupe du Monde 3X3 et APPART CITY CUP, nous partons sur les mêmes bases que la saison dernière ou nous avons organisé le TQO et l'APPART CITY CUP.

4. DISPOSITIONS FINANCIERES 2017/2018

- Franck JOUNIER présente au Bureau les modifications tarifaires applicables sur la prochaine saison :
 - Licences : Augmentation globale de 0,90€ pour les catégories Senior, U 20, U 17, Détente et Dirigeants et de 0,70€ pour les autres catégories. Ces augmentations seront quasiment indolores pour les Clubs car elles sont compensées par la baisse du coût des assurances
 - Forfait simple en Seniors : une fois le prix de l'engagement au lieu de 112€ précédemment.
 - Licences manquantes : Avertissement lors de la première infraction.
 - Fautes Techniques : la troisième occasionne une pénalité de 50€ ; la quatrième ouverture d'un dossier disciplinaire.
 - Cependant il pourrait y avoir des modifications fédérales concernant la gestion des fautes techniques, si c'est le cas nous suivrons les règlements Fédéraux.
- Jacques PHILIPPE souligne le coût élevé lié à l'ouverture d'un dossier disciplinaire qui s'élève aujourd'hui à 250€. Après discussion le montant est maintenu car en matière de discipline nous ne pouvons pas faire preuve de laxisme.
 - Organisation des manifestations sportives : les coûts d'engagement sont supprimés.
 - Absence à l'Assemblée Générale Départementale : un euro par licencié avec un minimum de 50€ au lieu de 175€, et ce quel que soit la taille du Club.
 - Indemnité kilométrique pour les déplacements des CTF dans les Clubs : Elle devient forfaitaire et est fixée à 35€.
- Les autres dispositions financières restent identiques à celles de la saison 2016/2017.

5. MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

- Pascale SIMON apporte les précisions relatives au nombre de joueurs titulaires d'une licence AS dans le cadre d'une inter-équipe.
- En U 17-U 15-U 13, 3 joueurs au minimum, de l'équipe porteuse devront figurer sur la feuille de match. En U 20 et Seniors le nombre est porté à 5.
- Un article précisant les règles du « brûlage » sur les inter-équipes ou CTC a été ajouté. Sur ce point le Comité s'aligne sur la Ligue.
- Chantal BEAUQUIN, précise que pour la catégorie « mini-poussins » il ne sera pas possible aux équipes mixtes évoluant en D2 et D3 de monter en D1 ou en D2.

- En ce qui concerne le règlement de la Coupe de Loire Atlantique, l'article 5 qui est en contradiction avec l'article 3 est supprimé.
- Les autres modifications du règlement sportif ont été validées lors du Comité Directeur du 27 Avril 2017.

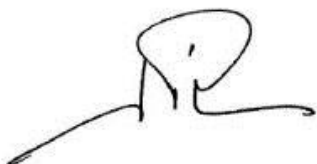
L'ensemble de ces modifications sera soumis à l'approbation du Comité Directeur.

6. ASSEMBLEE GENERALE DU 10/06/2017

- Jacques PHILIPPE et Patrick ERRIEN présentent au Bureau les ordres du jour des Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire.
- Un poste au Comité Directeur est à pourvoir, deux candidats ont fait acte de candidature. Ces candidatures ont été vérifiées et validées par la Commission de contrôle composée de Lénéaïc SORIN, Dominique BOUDEAU et Maxime LEROUX. Un procès- verbal a été établi.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 20h15

Le Président
Jacques PHILIPPE



Le Secrétaire Général
Patrick ERRIEN

